



Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale
HÉRAULT

DÉCISION

DÉCISION N° 2025-D-036 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1 ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU la délibération n°2020-D-032 du 2 novembre 2020 portant délégation du conseil d'administration ;

VU la décision n°2024-D-066 portant modification du tableau des effectifs ;

CONSIDERANT

Qu'il y a lieu d'actualiser les besoins de l'établissement en termes de ressources humaines ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La création des emplois permanents suivants :

- ⦿ 3 postes d'adjoint administratif territorial ;
- ⦿ 4 postes de rédacteur territorial ;
- ⦿ 1 poste d'attaché territorial principal ;
- ⦿ 1 poste d'attaché territorial hors classe.

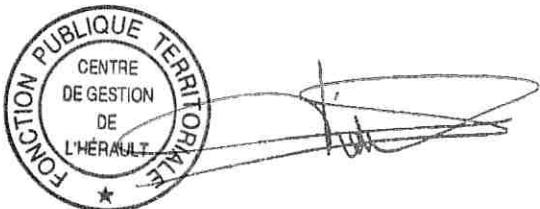
Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 : La Directrice des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Fait à Montpellier,

Le 20/.....10/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le/...../2024 et de sa publication le 20/.....10/2024.